

Comité exécutif

Projet de procès-verbal

Lundi 23 mai 2022 (13h30 - 16h45 CEST)

Zoom / Martin's Brussels EU Hotel (Hybride)

Interprétation en ANG, ES, FR

Mot de bienvenue du Président, Guus Pastoor

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

Adoption du projet d'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (29.03.22) : adopté

Pierre Commère (AIPCE) a indiqué que, le 19 mai 2022, le Commissaire Sinkevičius a inauguré l'Observatoire de l'économie bleue. M. Commère a exprimé sa volonté de recevoir plus d'informations de la part de la DG MARE sur le rôle de ce nouvel observatoire.

Le Président a suggéré de demander un complément d'information à la Commission européenne par écrit. D'autres discussions sur le sujet pourraient être programmées, si nécessaire.

Pim Visser (VisNed) a proposé, au titre des questions diverses, une discussion sur la pesée et le dégivrage et leur influence sur le marché, notamment dans le contexte du Règlement relatif au Contrôle des pêches. M. Visser a exprimé sa volonté que ce sujet soit abordé avec la Commission européenne.

Points d'action de la dernière réunion

- **État d'avancement des décisions prises lors de la dernière réunion : pour information**
- FAO :
 - Le Secrétariat contactera la FAO à propos de la participation à la réunion de septembre 2022, afin de procéder à un échange de points de vue annuel concernant les réunions du COFI.
 - En cours
- Stratégie "De la ferme à la table" :
 - Le Secrétariat préparera un document résumant les avis relatifs aux initiatives de la stratégie "De la ferme à la table", afin de préparer l'échange de points de vue avec le député Karleskind.
 - Par la suite, le Secrétariat contactera le MPE Canfin au sujet d'un éventuel échange de points de vue sur les sujets liés à ENVI.
 - Document de synthèse préparé par le Secrétariat
 - Contact avec le MPE Canfin : En attente



- Comité Scientifique, Technique et Economique de la Pêche (CSTEP) :
 - Participation en tant qu'observateurs actifs aux réunions sur le rapport économique du secteur de l'aquaculture de l'UE à solliciter.
 - En attente
- Examen des performances :
 - Le Secrétariat préparera un document résumant les conclusions et les recommandations du rapport, afin de préparer une discussion sur les actions potentielles lors de la prochaine réunion.
 - Dans le projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, un point sur le plan d'urgence en cas d'indisponibilité du Secrétaire Général sera programmé.
 - Document de synthèse, et notamment le plan d'urgence, transmis : 17 mai 2022
- Coopération Inter-Conseils Consultatifs :
 - L'équipe de gestion demandera une réunion avec l'équipe de gestion du CC pour la Pêche Lointaine, afin de discuter des compétences et de la coopération sur des sujets d'intérêt commun.
 - Demande envoyée, en attente de décision d'une date
- Organisation des réunions :
 - Dans le projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, un point sur la méthode préférée d'organisation des réunions (c'est-à-dire en personne, en ligne, hybride) sera inclus.
 - Point prévu à l'ordre du jour (16h00 CEST)

Stratégie "De la ferme à la table" :

- **Échange de points de vue concernant les initiatives ayant un impact sur le marché des produits issus de la pêche et de l'aquaculture**

En raison d'un changement d'horaire anticipé, le MPE Pierre Karleskind n'était pas disponible pour participer à cette réunion.

Cliquez [ici](#) pour accéder au document de synthèse.

Le Président a indiqué que, malgré les efforts du Secrétariat, il n'a pas été possible de programmer un échange de points de vue avec un membre de la Commission PECH du Parlement européen. Un document de synthèse sur les avis relatifs aux initiatives de la stratégie "De la ferme à la table" a été préparé et transmis par le Secrétariat. Le Président a invité les membres à faire part de leurs points de vue sur les avis adoptés ainsi que sur les possibilités d'actions futures.

Le Secrétaire Général a fait le point sur les initiatives qui affectent le marché européen des produits issus de la pêche et de l'aquaculture, en particulier celles ayant un impact sur l'étiquetage et l'information des consommateurs : le cadre pour un système alimentaire durable, la révision du cadre des normes de commercialisation, la révision du règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, et la révision de la législation de l'UE en matière de bien-être des animaux. Cette synthèse incluait la DG principale, les objectifs et les principales recommandations. Le Secrétaire Général a également mentionné des avis sur d'autres initiatives relevant de la stratégie "De la ferme à la table" à savoir : les objectifs de réduction du gaspillage



alimentaire à l'échelle de l'UE, le code de conduite pour des pratiques entrepreneuriales et commerciales responsables, la révision des règles de l'UE en matière de matériaux en contact avec les aliments, la révision du programme de promotion de l'UE en faveur des produits agricoles et alimentaires. L'initiative sur la justification des allégations écologiques a été mentionnée comme étant une autre initiative ayant une incidence sur l'étiquetage et l'information des consommateurs.

Pierre Commère (AIPCE) a suggéré que la référence à la révision de la législation de l'UE en matière de bien-être des animaux soit modifiée pour préciser que, pour le marché des produits issus de la pêche et de l'aquaculture, elle ne couvrira que les produits issus de l'aquaculture.

Daniel Voces (Europêche) a rappelé que, lors d'une réunion Inter-Conseils Consultatifs, la Commission a présenté le plan d'action pour la conservation des ressources halieutiques et la protection des écosystèmes marins. M. Voces a voulu savoir si la Commission avait formellement consulté les Conseils Consultatifs et de quelle manière les Conseils Consultatifs seraient inclus dans ce plan d'action.

Le Secrétaire Général a répondu que l'initiative mentionnée était plus pertinente pour les Conseils Consultatifs régionaux et qu'elle n'avait donc pas été suivie de près par le MAC. Le Secrétaire Général a affirmé être disposé à contacter la Commission à ce sujet.

Pim Visser (VisNed) s'est enquis du suivi prévu pour le document de synthèse. M. Visser a déclaré qu'il s'agissait d'un aperçu très utile et complet.

Le Secrétaire Général a répondu que, lors de la planification d'un échange de points de vue avec un MPE ou un autre invité de haut niveau sur la stratégie "De la ferme à la table", l'objectif principal était que le Secrétariat envoie le document de synthèse à l'orateur invité. Cela permettrait à l'orateur de mieux comprendre les sujets pertinents pour le MAC ainsi que les avis fournis.

Pim Visser (VisNed) s'est dit préoccupé par le fait que la stratégie "De la ferme à la table" soit principalement axée sur le secteur agricole et la production terrestre. Malgré les efforts de la Commission, la pêche et la production aquacole ne semblent pas trouver une place adéquate dans cette stratégie. M. Visser a fait valoir que, par exemple, le cadre des normes de commercialisation était avant tout un cadre B2B, mais qu'il est maintenant utilisé par la stratégie "De la ferme à la table" pour des objectifs différents de ceux d'origine. Les producteurs ont besoin du cadre des normes de commercialisation dans les situations de type B2B et sont tout à fait satisfaits de leur fonctionnement actuel.

Sean O'Donoghue (EAPO) s'est dit satisfait de la qualité du document de synthèse, qui pourrait être utilisé pour d'éventuels échanges futurs avec les orateurs invités. M. O'Donoghue a rappelé que, lors de la réunion du Groupe de Travail 3 de la veille, il a été convenu, à titre de point d'action, que le Secrétariat préparerait un document de référence décrivant les initiatives de la Commission en cours concernant le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Il a suggéré que ce document puisse être analysé lors d'une prochaine réunion du Comité Exécutif, afin de déterminer dans quelle mesure le MAC aborde ces initiatives.



Le Président a convenu qu'il était difficile de suivre toutes les initiatives entreprises par la Commission, y compris le lien entre ces initiatives et leur pertinence pour le MAC. Le Président a souligné que les Groupes de Travail continueraient à assurer le suivi des initiatives mentionnées dans le document.

Groupes de Travail

- **Rapport de Sean O'Donoghue, Président du Groupe de Travail 1**

Le Président a indiqué que le Groupe de Travail 1 a eu un échange de points de vue utile sur le fonctionnement de l'Organisation Commune des Marchés. Un accord a été trouvé sur une voie à suivre concernant la mise à jour du document relatif aux orientations et aux bonnes pratiques en matière de Plans de Production et de Commercialisation. Le Groupe de Travail a eu un échange de points de vue avec les représentants de la Commission concernant l'impact de l'augmentation des prix du carburant dans le contexte de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Il a été convenu, comme point d'action, de reprendre les réunions informelles avec MARE A4 concernant les impacts de l'invasion sur le marché. M. O'Donoghue a proposé l'adoption du projet d'avis sur la transnationalité des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles des secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Le Comité Exécutif a approuvé le projet d'avis sur la transnationalité des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles des secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

M. O'Donoghue a proposé l'adoption du projet d'avis sur le Rapport Économique Annuel 2022 sur la flotte de pêche de l'UE. Ce projet contient des recommandations en vue de la réunion du CSTEP qui se tiendra du 13 au 17 juin 2022. M. O'Donoghue a indiqué que le Secrétaire général et lui-même y assisteraient en tant qu'observateurs actifs.

Le Comité Exécutif a approuvé le projet d'avis sur le Rapport Économique Annuel sur la Flotte de Pêche de l'UE 2022.

- **Rapport de Pierre Commère, Président du Groupe de Travail 2**

Pierre Commère (AIPCE) a présenté brièvement les points à l'ordre du jour de la dernière réunion du Groupe de Travail 2. En ce qui concerne la taxonomie de l'UE en matière d'initiatives durables, il y a eu un échange de points de vue avec un représentant de la DG FISM ainsi que des présentations et des interventions de membres. Il a été convenu, comme point d'action, qu'un projet d'avis serait élaboré, par procédure écrite, sur la base des contributions du MSC et d'Europêche. En ce qui concerne la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et la gouvernance mondiale, suite à la présentation du rapport de la Fondation EJP sur la flotte chinoise de pêche lointaine, il a été convenu, comme point d'action, que le Secrétariat contacterait officiellement le Secrétariat du CC pour la Pêche Lointaine sur la possibilité de mener un travail en commun. Compte tenu des doutes quant au volume des certificats de capture vérifiés et rejetés pour des raisons relatives à l'INN, il a été convenu que le Secrétariat vérifierait de manière bilatérale avec ClientEarth la possibilité d'accéder, si nécessaire, aux données de la Commission.



En ce qui concerne l'exportation de Tourteau vers la République populaire de Chine, il existe des problèmes liés aux certificats sanitaires. Un certain niveau d'harmonisation entre les États membres fait défaut. La Chine maintient des accords bilatéraux avec les différents États membres, ce qui rend encore plus complexe la reconnaissance des certificats sanitaires. Une lettre sera envoyée à la Commission pour demander une mise à jour. Concernant l'interdiction pour le Brésil d'exporter des produits issus de la pêche vers l'UE, M. Commère a expliqué qu'en 2017, le Brésil a suspendu ses exportations, en raison d'un risque d'échec des contrôles effectués par la DG SANTE. En mars 2022, le Brésil a présenté un plan d'action à la DG SANTE. Une question écrite sera envoyée à la Commission pour demander une mise à jour du plan d'action et des contrôles ultérieurs. En ce qui concerne le Groupe de Discussion sur le Commerce, un projet de Termes de Référence a été présenté, mais il a été convenu qu'il devait être retravaillé avant d'être adopté.

Alexandre Rodríguez (CC pour la Pêche Lointaine - LDAC) a indiqué que le CC pour la Pêche Lointaine avait récemment lancé une consultation auprès de ses membres sur les capacités de pêche, la pêche INN et les violations des droits de l'Homme et des droits du travail par la flotte chinoise de pêche lointaine, qui sont des sujets également pertinents pour le MAC. La Fondation EJP est le principal instigateur de cette initiative. Dans les semaines à venir, le CC pour la Pêche Lointaine mettra en place un Groupe de Discussion pour examiner le projet de texte et les recommandations. Les membres ont émis un nombre important de commentaires. M. Rodríguez a souligné l'importance de cette question, de sorte qu'aucune date limite stricte n'a été imposée, afin de permettre une discussion suffisante. La contribution du MAC serait tout à fait pertinente. M. Rodríguez a encouragé le MAC à coopérer avec le CC pour la Pêche Lointaine dans le cadre de cette initiative, tout en soulignant que le CC pour la Pêche Lointaine devra suivre ses Règles de Procédure.

- **Rapport de Benoît Thomassen, Président du Groupe de Travail 3**

Benoît Thomassen (FEAP) a donné un aperçu des points à l'ordre du jour abordés lors de la dernière réunion du Groupe de Travail 3. Concernant la Gouvernance Durable des Entreprises, il y a eu une présentation et un échange de points de vue avec un représentant de la DG GROW. Cette initiative a pour objectif de permettre aux entreprises de se concentrer sur les valeurs de durabilité à long terme, plutôt que sur les bénéfices à court terme. Le Groupe de Travail a décidé de suivre l'évolution de la législation, mais il est probable qu'il soit trop tard pour influencer la proposition législative. Des représentants de la DG JUST ont présenté la proposition législative visant à donner aux consommateurs les moyens d'agir pour la transition écologique. En ce qui concerne le marché de la pêche et de l'aquaculture, l'objectif de l'initiative visant à lutter contre la prolifération des labels de durabilité, des marques de qualité et des labels de confiance, afin d'éviter l'écoblanchiment, est tout à fait pertinent. Il a été convenu, comme point d'action, que le Secrétariat préparerait un document de référence résumant les initiatives législatives en cours.

Concernant les indications géographiques et les systèmes de qualité de l'UE, une présentation a été faite par un représentant de la DG AGRI. Cette initiative est principalement destinée aux produits agricoles, mais elle est également pertinente pour les produits issus de la pêche et de l'aquaculture. Le Groupe de Travail a convenu de suivre l'évolution de la législation. En ce qui concerne le cadre pour un système alimentaire durable, un représentant de la DG MARE a fait une présentation sur la



consultation publique de la Commission. Le MAC a adopté des avis sur cette initiative dans le passé. Les membres ont été invités à répondre à la consultation publique. Le Secrétariat transmettra aux membres un questionnaire afin de préparer un projet d'avis sur les sujets de la consultation publique.

Au sujet des règles relatives à la définition des catégories d'empreinte environnementale des produits (RCEEP) dans le cas des produits de la mer, il a été convenu lors de la réunion précédente que le projet de texte préparé par le Groupe de Discussion serait divisé en un document d'avis politique et un autre document d'avis technique. L'avis technique impliquera des réunions supplémentaires entre le Groupe de Discussion et le Secrétariat Technique. Le document politique a été étudié par procédure écrite. Suite aux commentaires soumis par le MSC, le projet a été examiné plus en détail lors de la réunion. M. Thomassen a proposé l'adoption du projet d'avis sur les RCEEP dans le cas des produits de la mer.

Le Secrétaire Général a rappelé que, en ce qui concerne le projet de recommandation b) sur l'évaluation des autres options possibles au-delà de la méthode PEF, il a été convenu qu'une phrase supplémentaire serait incluse pour mieux refléter les détails de la note de bas de page 8.

Le Président a souligné que les positions minoritaires sont exprimées dans les notes de bas de page. Étant donné que les opinions de la note de bas de page 8 étaient de nature consensuelle, elles devraient être reflétées dans la recommandation.

Le Comité Exécutif a approuvé le projet d'avis sur les Règles relatives à la définition des catégories d'empreinte environnementale des produits (RCEEP) dans le cas des produits de la mer avec la recommandation b) suivante : "évaluer sérieusement d'autres options possibles, au-delà de la méthode PEF, pour justifier des allégations écologiques, avant de prendre une décision. Le fait de s'appuyer sur un seul cadre ou une seule méthode peut être contre-productif et les limites d'une seule approche ACV doivent être prises en compte".

Examen des performances

- **Échange de points de vue sur les conclusions et recommandations du rapport**

Cliquez [ici](#) pour accéder au document de synthèse, et notamment au plan d'urgence en cas d'indisponibilité du Secrétaire Général.

Le Président a rappelé que, lors de la réunion précédente, le rapport final du consultant externe avait été présenté. Le Secrétariat a préparé un document de synthèse mettant en évidence les conclusions et les recommandations du consultant externe. Le Président a invité les membres à partager leurs points de vue sur le résumé et les actions de suivi proposées.

Le Secrétaire Général a fourni un résumé des conclusions relatives au fonctionnement interne. Les membres se sont déclarés satisfaits de la participation aux réunions, du déroulement des réunions et de la représentation des différents intérêts. Le Programme de Travail couvre les priorités, mais, selon le consultant externe, il est probablement trop ambitieux. Les conditions de travail sont bonnes et professionnelles, mais il y a un manque de sentiment d'appartenance au MAC. Le processus de



rédaction des avis est ouvert. Les évaluations des Présidents et du Secrétaire exécutif ont été positives.

Le Président a déclaré que, conformément aux conclusions, le MAC fonctionnait bien sur le plan technique, mais que des améliorations pouvaient être apportées au Programme de Travail, notamment en ce qui concerne le nombre de priorités. Ce point devrait être abordé lors de la préparation du Programme de Travail de l'Année 7. Le Président a fait part de son inquiétude quant au manque de sentiment d'appartenance. Selon lui, cela pourrait être lié à l'organisation de réunions en ligne pendant la période de COVID-19, ce qui signifie que les membres ont eu peu d'occasions d'interagir les uns avec les autres. Il faudrait organiser des réunions physiques comportant des dimensions sociales. Le Président a exprimé son soutien à l'organisation de voyages d'étude, comme recommandé par le consultant, ce qui permettrait le partage des connaissances et des expériences.

Sean O'Donoghue (EAPO) a déclaré que les résultats concernant le fonctionnement du MAC étaient très positifs. M. O'Donoghue a déclaré qu'il n'était pas certain que le sentiment d'appartenance fasse défaut. Ces dernières années, le développement des avis s'est amélioré. Selon lui, les réunions sont bien organisées et les documents sont transmis en toute transparence.

Le Président a convenu que le fonctionnement s'est considérablement amélioré au cours des dernières années. Un nombre important d'avis a été adopté et il n'y a pas eu de problèmes dans le processus d'approbation. Les avis formulés doivent refléter les opinions des membres.

Pim Visser (VisNed) a exprimé son accord avec le Président sur le fait que l'organisation de réunions en ligne, au cours des deux dernières années, a nui à la rédaction d'avis complexes. M. Visser a souligné que, pour accroître le sentiment d'appartenance, il était important qu'un plus grand nombre de membres participent à la rédaction des avis, au lieu d'attendre que le Secrétariat, assisté d'un ou deux membres, prépare ces projets.

Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) a estimé, conformément au rapport, que les thèmes de travail étaient très centrés sur les initiatives de la Commission. Actuellement, il y a un nombre important d'initiatives à suivre et le MAC doit fournir des avis sur celles-ci. Parallèlement, le MAC devrait formuler des avis sur des sujets qu'il aborde de sa propre initiative, en particulier lorsque les membres identifient certains problèmes. M. Robert a fait remarquer que le récent projet d'avis sur les sulfites chez les crustacés proposé par M. Commère au sein du Groupe de Travail 3 représentait un bon exemple de travail sur un sujet concret ayant un impact concret. Ce type de travail peut être complémentaire aux grandes initiatives de la Commission.

Le Président a convenu que le MAC traitait un nombre très important d'initiatives globales de la Commission, alors qu'il devrait également traiter de sujets plus proches de son domaine d'activité. Il convient d'apporter des contributions appropriées dans les Groupes de Travail. Les membres ont la possibilité de proposer des sujets.

Sean O'Donoghue (EAPO) a exprimé son accord avec M. Robert. M. O'Donoghue a expliqué que, dans le Groupe de Travail 1, il y a eu des tentatives visant à inclure de nouveaux points à l'ordre du jour,



tels que le rôle des Organisations de Producteurs. Chaque Groupe de Travail devrait proposer des sujets de travail devant être traités par le MAC et allant au-delà des initiatives législatives en cours.

Le Président a déclaré, pour ce qui est des avis, que les conclusions du rapport étaient plutôt positives. En ce qui concerne la transparence et la communication, le Président a indiqué que le consultant externe avait soulevé des points tout à fait pertinents.

Sean O'Donoghue (EAPO) a déclaré qu'en ce qui concerne les recommandations visant à améliorer la transparence des avis, il n'était pas d'accord avec le fait d'inclure des informations portant sur l'origine, les principaux auteurs et les contributions. Les avis sont adoptés au nom du MAC. Dans certains cas, il peut y avoir des opinions minoritaires, mais en général, il y a un consensus.

Le Président a rejoint l'opinion exprimée par M. O'Donoghue, ajoutant qu'il était possible de consulter les procès-verbaux des réunions pour avoir de plus amples détails, mais que ces informations ne devaient pas être explicites dans l'avis, puisqu'il est adopté au nom du MAC.

Pim Visser (VisNed) a indiqué que la diffusion de courts communiqués de presse aux médias spécialisés pourrait être un outil efficace pour mieux faire connaître les travaux du MAC.

Le Président s'est dit d'accord avec M. Visser et a invité les membres à fournir au Secrétariat des coordonnées de médias, en particulier dans leurs pays d'activité. Le Président a encouragé les membres à donner leur avis sur la liste des actions proposées.

Sean O'Donoghue (EAPO) a déclaré que, selon lui, une approche SMART était déjà appliquée. M. O'Donoghue a exprimé son désaccord avec la suggestion de recourir à un modèle, car celui-ci pourrait devenir restrictif et figé. Il a exprimé son accord avec la diminution du nombre de priorités au sein du Programme de Travail, mais a ajouté que, dans le cadre du Pacte Vert européen et de la stratégie "De la ferme à la table", il y avait un nombre plus important d'initiatives que lors des périodes précédentes. Il convient de réduire le nombre de priorités, mais le MAC doit continuer à fournir des avis sur les initiatives pertinentes. M. O'Donoghue n'est pas certain d'avoir compris ce que le consultant externe entendait par la proposition de donner suite à l'avis concernant l'égalité des conditions de concurrence (Level-Playing-Field).

Le Secrétaire Général a répondu que, selon le consultant, l'avis relatif à l'égalité des conditions de concurrence représente un exemple d'une "initiative individuelle" très pertinente et que, à ce titre, il serait approprié que le MAC travaille à nouveau sur ce sujet.

Le Président a indiqué qu'il s'agissait d'un exemple d'une "initiative individuelle" entreprise dans le passé et qui pourrait être utilisée comme source d'inspiration pour des travaux futurs. Le Président a fait remarquer que l'avis relatif à l'égalité des conditions de concurrence avait nécessité de nombreuses discussions, et a ajouté que selon lui, il n'était pas nécessaire d'élaborer un deuxième avis sur le même sujet. Le Président a suggéré que les Groupes de Travail et le Comité Exécutif gardent ces suggestions de sujets à l'esprit pour la préparation du Programme de Travail de la prochaine année opérationnelle.



- **Voie à suivre**

Le Secrétaire Général a indiqué que le rapport a été envoyé aux services de la Commission. Selon les informations reçues, les services de la Commission ne réagiront pas à ce rapport. L'objectif des rapports est d'encourager une réflexion propre aux Conseils Consultatifs. Il est prévu que les Conseils Consultatifs développent des actions pour améliorer leur fonctionnement.

Programme de Travail de l'Année 6 (2021-2022)

- **Mise à jour sur les comptes par Panos Manias, responsable financier**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Le responsable financier a fait le point sur les dépenses opérationnelles réalisées entre octobre 2021 et mai 2022. Le groupe A "personnel" a augmenté selon la période de l'année. Pour le groupe B "participation aux réunions", les dépenses réalisées sont plutôt faibles, car une seule réunion hybride a été organisée. Les fonds non utilisés du groupe B ont pu être utilisés pour couvrir l'augmentation des dépenses du groupe C "information et préparation des réunions". Le groupe C couvre les dépenses liées aux lieux de réunion et à l'audiovisuel. Le groupe D "frais de fonctionnement" a également augmenté suivant la période de l'année. Le groupe E "interprétation et traduction" augmente en fonction du calendrier des réunions. Il y a eu deux groupes principaux de réunions, c'est pourquoi les dépenses réalisées sont légèrement supérieures à la moitié des dépenses budgétées. En ce qui concerne le groupe F "autres contrats", les dépenses réalisées sont supérieures aux dépenses budgétées, car certains coûts n'avaient pas été prévus par avance. La mise à jour du site Internet du MAC a été en grande partie couverte par le budget de l'année opérationnelle précédente, mais certaines fonctionnalités ont été ajoutées par la suite. Il y a également eu des dépenses liées à l'examen des performances.

Le responsable financier a présenté une vue d'ensemble graphique des dépenses prévues au budget par rapport aux dépenses réalisées, ce qui a permis de constater que 52 % du budget annuel a été utilisé. Il a également présenté une synthèse des dépenses mois par mois. Au cours des trois premiers mois de l'année opérationnelle, les dépenses ont été relativement faibles, car aucune réunion n'a eu lieu. Le premier groupe de réunions a eu lieu en format virtuel en janvier 2022. Il était initialement prévu que les réunions se dérouleraient en présentiel, ce qui explique les dépenses relativement faibles. En mars 2022, le deuxième groupe de réunions a eu lieu sous format virtuel, ce qui a entraîné une augmentation significative des dépenses.

Le responsable financier a présenté une comparaison des frais liés aux réunions en fonction de différents paramètres. Il a utilisé comme exemples les réunions qui se sont déroulées en présentiel en octobre 2018, les coûts budgétisés par réunion au cours de la sixième année, les réunions hybrides de mars 2022 et les réunions hybrides de mai 2022. Ces paramètres tenaient compte des frais de déplacement, de l'hébergement et des indemnités journalières, des frais de location, des frais relatifs aux réunions (déjeuner, café, dîner, etc.) et des frais de location du matériel audiovisuel. Le budget de l'Année 6 a été préparé à partir du coût des précédentes réunions en personne dans les années qui avaient eu lieu avant l'épidémie de COVID-19. Les coûts des réunions hybrides de mars 2022 sont



restés à un niveau équivalent. En raison de l'incertitude quant au niveau de participation, le lieu loué en mars 2022 était plus grand que nécessaire. Dans le cas des réunions de mai 2022, compte tenu de l'expérience précédente, le Secrétariat a prévu que la majorité des membres participeraient à la réunion de manière virtuelle, et a donc loué un lieu plus petit.

Le responsable financier a présenté les recettes provenant des membres et des États membres. Les recettes provenant des membres sont sensiblement les mêmes que celles des deux années financières précédentes. En ce qui concerne les États membres, le nombre de contributions financières a augmenté. Les contributions de la Slovénie et de la France sont toujours attendues.

Sean O'Donoghue (EAPO) a demandé la confirmation que les frais de déplacement n'étaient pas inclus dans la comparaison présentée pour les réunions hybrides de mai 2022.

Le responsable financier a confirmé que c'était exact.

Pim Visser (VisNed) a voulu savoir si les règles financières de la Commission permettaient le transfert de recettes entre différentes lignes budgétaires.

Le responsable financier a expliqué que, par le passé, les Conseils Consultatifs étaient tenus de soumettre des propositions de modifications budgétaires à l'approbation de la Commission. Ces règles ont été modifiées. Les Conseils Consultatifs sont autorisés à transférer des recettes entre les lignes budgétaires.

Le Président a indiqué qu'en ce qui concerne le personnel, il existe un contrat de service qui assure la continuité des services du Secrétariat. Pour certains Conseils Consultatifs, il est également habituel d'engager des experts externes pour des tâches bien précises, ce qui peut faciliter les discussions. Dans le cas du MAC, cela n'a pas eu lieu. Le Président a précisé que si les membres estimaient qu'une expertise externe était nécessaire, le budget serait en mesure d'en assumer le coût.

Organisation des réunions

- **Échange de points de vue sur la méthode préférée en matière d'organisation des réunions**

Le Président a mis en évidence que la présentation faite au point précédent de l'ordre du jour a permis aux membres de comprendre l'impact budgétaire des différentes méthodes d'organisation des réunions. Les membres ont acquis de l'expérience dans les trois méthodes possibles. Le Président a déclaré qu'il était favorable à l'organisation de certaines réunions de Groupes de Travail et de Groupes de Discussion sur un format virtuel. Les réunions hybrides présentent des difficultés liées au nombre limité de participants en personne par rapport au grand nombre de participants au format virtuel, ce qui a un impact sur le déroulement des discussions. Les réunions hybrides représentent des coûts importants. Les réunions en personne sont également une possibilité, mais il est important de garder à l'esprit que la Commission encourage l'organisation de réunions hybrides et en ligne, afin de réduire les dépenses, de faciliter leur participation et de diminuer l'impact environnemental. Le Président a affirmé que les réunions de septembre 2022 devraient être organisées en format physique,



puisqu'elles comprendront une réunion dans le cadre de l'Assemblée générale. Le Président a encouragé les membres à faire part de leurs préférences.

Sean O'Donoghue (EAPO) a fait part de son expérience des réunions hybrides dans d'autres Conseils Consultatifs. Le format hybride crée une division des participants en deux groupes. Le nombre de participants en présentiel devient limité et il est difficile de s'assurer de la participation des participants au format virtuel. Par conséquent, il serait préférable que les réunions se déroulent entièrement en présentiel et que certaines réunions, en tenant compte de l'avis de la Commission, se déroulent entièrement sous format virtuel. M. O'Donoghue a demandé que les réunions de septembre 2022 aient lieu en format physique à Bruxelles.

Pim Visser (VisNed) a indiqué qu'il était d'accord avec l'intervention précédente.

Christine Absil (Good Fish) a déclaré que les réunions physiques étaient l'option la plus appropriée. Parallèlement, les réunions en ligne présentent également des avantages en termes de coûts et d'empreinte carbone. Il pourrait y avoir une certaine alternance entre les réunions en présentiel et les réunions virtuelles.

Quentin Marchais (ClientEarth) a convenu que les réunions entièrement en présentiel et les réunions entièrement virtuelles étaient la solution la plus appropriée. M. Marchais a souhaité avoir plus d'informations sur le calendrier des réunions et le format correspondant.

Le Secrétaire Général a rappelé qu'il y avait un accord pour organiser les réunions de septembre 2022 en présentiel. Le Secrétaire Général a suggéré d'organiser les réunions de janvier 2023 en présentiel, puisqu'il y aura des élections pour les postes du Comité Exécutif et de la Présidence. Les réunions de mars 2023 pourraient se dérouler entièrement sous format virtuel. La Commission a vivement encouragé une réduction des frais de déplacement de 20 %. Par conséquent, l'organisation d'au moins un groupe de réunions sous format virtuel par an serait judicieuse.

Le Président a approuvé la suggestion du Secrétaire Général. Le Président a affirmé que les réunions de l'Assemblée générale devraient toujours avoir lieu en présentiel.

Angeles Longa (EMPA) a également convenu que les réunions entièrement en présentiel et les réunions entièrement virtuelles étaient la solution la plus appropriée. Les réunions hybrides entraînent des coûts doubles. Mme Longa a expliqué qu'elle voyageait depuis la Galice en Espagne, ce qui nécessite des jours supplémentaires pour le voyage, mais qu'en raison du nombre important de participants aux réunions virtuelles, elle ne bénéficiait pas pleinement de l'interaction avec les autres participants. Il est difficile de mesurer les réactions des participants lors des réunions virtuelles.

- **Voie à suivre**

Le Président a donc conclu que les réunions de septembre 2022 et de janvier 2023 se dérouleraient en présentiel à Bruxelles. Il convient que les réunions de l'Assemblée générale se déroulent toujours en présentiel. Par la suite, il y aura des réunions organisées entièrement dans un format virtuel.



Coordination Inter-Conseils Consultatifs

- **Compte rendu de Pedro Reis Santos, Secrétaire Général, au sujet des réunions suivantes :**
 - **Inter-Conseils Consultatifs (29 avril 2022)**

Le Secrétaire Général a indiqué que les Vice-présidents et lui-même ont participé à la réunion Inter-Conseils Consultatifs du 29 avril 2022. Les réunions Inter-Conseils Consultatifs sont organisées par la DG MARE afin de discuter de questions politiques avec tous les Conseils Consultatifs. Les membres ont la possibilité de suivre ces réunions en tant qu'observateurs. La DG MARE préparera un compte-rendu, qui sera transmis à tous les membres. Les sujets abordés ont été l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la transition énergétique dans le secteur de la pêche, les rapports sur le fonctionnement de la Politique Commune de la Pêche et de l'Organisation Commune des Marchés, l'Economie Bleue Durable, et la Directive sur les Plastiques à Usage Unique.

Le Secrétaire Général a souligné que le point de l'ordre du jour le plus pertinent pour le MAC était l'Organisation Commune des Marchés. Suite à une demande du Secrétariat, M. Christophe Vande Weyer (MARE A4) a refait sa présentation lors de la réunion du Groupe de Travail 1 du 24 mai 2022.

- **Forum Inter-CC sur le Brexit (5 mai 2022)**

Le Secrétaire Général a indiqué qu'il avait assisté à la réunion du Forum Inter-CC sur le Brexit du 5 mai 2022. Le Forum Inter-CC sur le Brexit a été créé par cinq Conseils Consultatifs impactés par le Brexit. Les Termes de Référence ont été examinés et approuvés, et un représentant de la Commission a fait le point sur l'organisation et le rôle du Comité Spécialisé de la Pêche. Le Secrétaire Général a ajouté que les sujets relatifs au marché n'étaient pas explicitement abordés, il n'a donc pas fait d'interventions lors de cette réunion. Le compte-rendu préparé par le Secrétariat du CC EOS sera transmis à tous les membres.

- **Inter-Secrétariats (12 mai 2022)**

Le Secrétaire Général a indiqué que le Responsable Financier et lui-même avaient participé à la réunion Inter-Secrétariats du 12 mai 2022. Les réunions Inter-Secrétariats sont organisées entre la DG MARE et les Secrétariats afin d'échanger sur les questions administratives et financières. Chaque Secrétariat a été invité à faire part des actions qui ont été entreprises pour mettre en œuvre le nouvel Acte Délégué relatif aux règles de fonctionnement des Conseils Consultatifs. Dans le cas du MAC, aucune action de suivi spécifique n'a été menée, étant donné que les pratiques antérieures du MAC étaient déjà conformes aux nouvelles règles. Lors de la réunion Inter-Secrétariats, le Secrétaire Général a informé la DG MARE de la conclusion de l'examen des performances. La planification des réunions a été examinée, la DG MARE souhaitant avoir un aperçu plus anticipé sur les dates des réunions et les sujets qui y seront abordés.

Le Secrétaire Général a également indiqué que les montants forfaitaires et les aspects financiers ont également été évoqués. La Commission va modifier la manière dont le soutien financier est fourni aux Conseils Consultatifs. La DG MARE a accepté le recours à des montants forfaitaires et la réduction



des contrôles à la fin de l'année opérationnelle. La contribution financière à chaque Conseil Consultatif individuel sera différente. Avant la réunion Inter-Secrétariats, il a été demandé aux Secrétariats de présenter des estimations de leurs coûts pour les années à venir. Les services de la DG MARE estiment que la somme de 294 204,80€ est appropriée pour le MAC. Le Secrétariat est satisfait de la réduction relativement limitée par rapport à d'autres estimations potentielles. Ce montant sera valable pour une période de quatre ans. Entre chaque année opérationnelle, il y aura des augmentations automatiques dues à l'inflation ou des augmentations en fonction des prix à la consommation.

Le Secrétaire Général a ajouté que Mme Vitcheva, Directrice Générale de la DG MARE, a officiellement approuvé le passage à l'approche forfaitaire. Certains Conseils Consultatifs avaient déjà commencé la transition vers la nouvelle méthode financière. Toutefois, nous attendons toujours une lettre officielle confirmant le montant du soutien financier suggéré par les services de la DG MARE. Les services de la DG MARE ont fourni de nouveaux modèles pour le Programme de Travail annuel et la mise en œuvre de l'approche forfaitaire. Afin de recevoir la totalité de la contribution financière de la Commission, le MAC doit remplir au moins 50% des tâches (réunions et recommandations) prévues dans le Programme de Travail.

Le Président a précisé que, compte tenu de la nécessité de respecter 50 % des résultats attendus, les membres doivent réfléchir attentivement aux engagements exprimés dans le Programme de Travail. Au cours des dernières années opérationnelles, le MAC a été en mesure de respecter ses engagements, mais il convient d'être d'autant plus prudent pour les années opérationnelles à venir.

- **Réunion des Équipes de Gestion du MAC-CC pour la Pêche Lointaine (à déterminer)**

Le Secrétaire Général a rappelé que, lors de la réunion précédente, un point d'action avait été défini pour que le Secrétariat envoie une demande au Secrétariat du CC pour la Pêche Lointaine (LDAC) pour l'organisation d'une réunion entre les deux Équipes de Gestion afin de discuter de sujets d'intérêt commun. La demande a été envoyée au secrétariat du CC pour la Pêche Lointaine. Le CC pour la Pêche Lointaine s'est montré ouvert à l'organisation de cette réunion, mais a suggéré d'entreprendre un travail préparatoire en vue d'une approche structurelle, telle qu'une feuille de route commune ou des Termes de Référence pour leur collaboration. Le Secrétariat du CC pour la Pêche Lointaine a suggéré d'avoir recours à une proposition antérieure pour une approche coordonnée MAC-CC pour la Pêche Lointaine concernant les questions de marché sur l'égalité des conditions de concurrence (aspects réglementaires et concurrentiels de l'accès au marché de l'UE).

- **Préparation de la conférence des Nations Unies sur les Océans (27 juin - 1er juillet 2022)**

Le Secrétaire Général a indiqué que la Conférence des Nations Unies sur les Océans aura lieu du 27 juin au 1er juillet 2022 à Lisbonne. Plusieurs Conseils Consultatifs y participeront. Le Secrétaire général et la vice-présidente Christine Absil se sont inscrits pour y assister. L'objectif est de suivre les discussions. L'ordre du jour portera sur la pollution marine, l'économie bleue durable, la pêche durable, l'accès des petits pêcheurs artisanaux aux ressources et aux marchés marins, les connaissances scientifiques, l'utilisation durable des océans et les objectifs en matière de développement durable.



Agence Européenne de Contrôle des Pêches (AECF, ou EFCA en anglais)

- **Compte-rendu du Conseil Consultatif (4 avril 2022) par Daniel Voces, représentant du MAC**

Daniel Voces (Europêche) a expliqué qu'avant les réunions du Conseil Consultatif, le Secrétariat et lui-même allaient passer en revue les avis adoptés, afin de présenter ceux liés au contrôle des pêches. Lors de la réunion du Conseil Consultatif de l'AECF du 4 avril 2022, M. Voces a présenté l'avis relatif au fonctionnement de la Politique Commune de la Pêche, selon lequel l'un des défis majeurs est de garantir un contrôle efficace et une mise en œuvre cohérente de la PCP. En ce qui concerne la mise en œuvre de l'obligation de débarquement, plusieurs défis liés au contrôle ont été identifiés, notamment la documentation complète pour les pêches, l'impact de l'obligation de débarquement sur le marché et le manque de données en la matière. Le MAC a reconnu que l'impact de l'obligation de débarquement sur le marché reste encore difficile à mesurer. Pour ce qui est de la dimension externe de la PCP, le MAC a souligné la nécessité d'une concurrence loyale et d'un niveau élevé de normes pour les produits présents sur le marché. Concernant le FEAMPA, il faudrait prévoir des ressources pour assurer le contrôle des activités de pêche. Les conclusions de cet avis sont que la PCP reste un cadre juridique approprié, mais que la mise en œuvre du contrôle et de l'exécution pourrait être améliorée.

Lors de la réunion du Conseil Consultatif, M. Voces a également présenté l'avis relatif au fonctionnement de l'Organisation Commune des Marchés. Cet avis attire l'attention sur l'importance d'une égalité des conditions de concurrence et sur le renforcement de la coopération, des audits, de la formation et des outils numériques. En termes de traçabilité, le MAC a préconisé de garantir la traçabilité des produits depuis la mer jusqu'à l'assiette, ce qui nécessite une coordination et une collaboration entre tous les acteurs de la chaîne de valeur. Lors de la réunion, M. Voces a indiqué que l'élaboration d'avis relatifs à la mise en œuvre de l'obligation de débarquement était en cours.

M. Voces a rappelé que, selon un système de rotation entre les Conseils Consultatifs, le représentant du MAC était le représentant des Conseils Consultatifs au Conseil d'Administration de l'AECF. N'ayant pu assister à la réunion du Conseil d'Administration, M. Voces a demandé à M. Julien Daudu, représentant du CC pour la Pêche Lointaine, de le remplacer. Lors de la réunion, les membres du Conseil d'Administration ont élu Fabrizio Donatella comme nouveau Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Veronika Veits. Il y a eu diverses présentations sur les plans de déploiement communs, les initiatives en cours, la coopération avec le Royaume-Uni, et le rapport annuel de l'AECF. Susan Steele, directrice de l'AECF, a souligné l'importance des interactions avec les Conseils Consultatifs, ajoutant que ces échanges sont très instructifs pour l'agence. Les comptes-rendus des réunions vont être communiqués par l'AECF.

Questions diverses

- **Influence de la pesée et du dégivrage sur le marché (Règlement relatif au Contrôle des Pêches)**

Pim Visser (VisNed) a expliqué que plusieurs États membres étaient confrontés à des procédures d'infraction de la part de la Commission en raison de l'enregistrement, de la pesée et du transport



du poisson. Dans les cas où le poisson est pesé dans un État membre et que le pêcheur veut le vendre dans un autre État membre, le poisson doit être dégivré. Le poisson est pesé dans le premier État membre et dans le second, ce qui signifie qu'il n'est pas techniquement nécessaire de procéder à un dégivrage. Cette pratique réduit la durée de conservation des produits de la pêche de deux à trois jours. Par conséquent, cette exigence réduit également la valeur de la capture. Selon les États membres, cette exigence est imposée par la Commission. D'autre part, les services de la Commission affirment qu'il s'agit d'une mesure imposée par les États membres.

M. Visser a rappelé les discussions qui ont eu lieu au sein du Conseil Consultatif pour la mer du Nord, dans le cadre de la révision du Règlement relatif au Contrôle des pêches, au sujet du dégivrage des produits de la pêche. Les représentants de la Commission sont restés vagues sur la question, mais ont déclaré que le dégivrage ne devrait pas avoir lieu. Pourtant, dans la pratique, le dégivrage est exigé de la part des exploitants. M. Visser a affirmé que la Directrice Générale Vitcheva devait être mise au courant de cette problématique et qu'il était nécessaire de prendre une décision sur ce sujet. La qualité du poisson et le revenu des pêcheurs ne devraient pas être affectés par une procédure inutile.

Le Président a reconnu la pertinence de cette problématique. Selon les règles de sécurité alimentaire, le poisson frais doit être maintenu à la température de la glace fondante. Si le produit est dégivré, le risque de ne pas respecter cette exigence est réel. Par conséquent, le problème est lié à la fois à la sécurité alimentaire et à la durée de conservation. Cette situation nuit à la fois aux revenus des pêcheurs, des commerçants et des transformateurs. La réduction de la durée de conservation rend le produit plus difficile à vendre, ce qui a un impact sur le prix. Dans le passé, le dégivrage n'était pas obligatoire.

Sean O'Donoghue (EAPO) a expliqué que son organisation irlandaise était en conflit avec les autorités nationales et la Commission sur cette question. La Commission ne peut prétendre qu'il s'agit d'une simple responsabilité des États membres, puisqu'elle fait partie du Règlement relatif au Contrôle des Pêches. Selon les arguments présentés, sans dérogation, tous les produits doivent être pesés au point de débarquement. La responsabilité de l'exactitude du pesage incombe à l'acheteur. Conformément au Règlement relatif au Contrôle des Pêches, les autorités de contrôle sont chargées d'éviter la dégradation des produits de la pêche. M. O'Donoghue a demandé la rédaction d'une lettre à la Commission exposant le problème et demandant des éclaircissements sur des articles spécifiques du Règlement relatif au Contrôle des Pêches. Le règlement ne précise pas que la pesée au point de débarquement remplace les exigences en matière de sécurité alimentaire.

Pim Visser (VisNed) a souligné que l'article 74 du Règlement relatif au Contrôle des pêches indique que le contrôle ne doit pas être préjudiciable, mais cet article fait référence aux contrôles en mer. Cela devrait être mentionné dans la lettre proposée.

Sean O'Donoghue (EAPO) a répondu que l'article 74.2 s'appliquait à terre, et non en mer.

Le Président a exprimé être favorable à la rédaction d'une lettre, suggérant que M. Visser, M. O'Donoghue et le Secrétaire général préparent une proposition de projet. Par la suite, le projet



pourrait être transmis aux membres du Comité Exécutif pour d'éventuelles modifications et pour approbation.

Pim Visser (VisNed) a suggéré de recourir à la procédure écrite pour l'examen et l'adoption.

Le Président a accepté la procédure suggérée.

- **Dates des prochaines réunions**

Le Président a indiqué que la prochaine réunion du Comité Exécutif aurait lieu le 7 juillet 2022, de 09h00 à 11h00 CEST, sous format virtuel, afin de préparer le projet de Programme de Travail de l'Année 7 (2022-2023). Les prochaines réunions du Groupe de Travail et de l'Assemblée Générale auront lieu les 19 et 20 septembre 2022 à Bruxelles.

Draft



Résumé des points d'action

- Stratégie "De la ferme à la table" :
 - Document de synthèse sur les initiatives impactant le marché, à utiliser lors des prochains échanges de points de vue avec les invités.
- Groupes de Travail :
 - Avis adoptés (RCEEP, transnationalité des OP, et rapport économique annuel 2022 du CSTEP) à transmettre à la Commission et aux États membres.
- Examen des performances :
 - Conclusions et recommandations à prendre en compte pour le prochain Programme de Travail.
- Organisation des réunions :
 - Les réunions doivent être organisées, avec une certaine alternance, en présentiel ou sous format virtuel. Les réunions de l'Assemblée générale devraient avoir lieu en présentiel.
 - Les réunions de septembre 2022 et janvier 2023 se dérouleront en présentiel, tandis que celles de mars 2023 se dérouleront dans un format virtuel.
- Questions diverses :
 - Un projet de lettre pour la Commission concernant l'influence de la pesée et du dégivrage sur le marché, dans le cadre du Règlement relatif au Contrôle des Pêches, sera préparé par Pim Visser (VisNed), Sean O'Donoghue (EAPO) et le Secrétariat pour examen par procédure écrite.



Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Alexandra Philippe	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Alexandre Cornet	WWF	Membre
Alexandre Rodríguez	Long Distance Advisory Council (LDAC)	Observateur
Anne-France Mattlet	Europêche	Membre
Antonio Lizcano	Spain	Observateur
Benoît Thomassen	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Catherine Pons	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Cécile Fouquet	Aquaculture Advisory Council (AAC)	Observateur
Christine Absil	Good Fish	Membre
Daniel Voces	Europêche	Membre
Daniel Weber	European Fishmeal	Membre
Esben Sverdrup-Jensen	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Francisco Javier De Las Peñas Rivero	Spain	Observateur
Guus Pastoor	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Président
Jaroslaw Zieliński	Polskie Stowarzyszenie Przetworcow Ryb (PSPR)	Observateur
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
Juan Manuel Elices López	Spain	Observateur
Katarina Sipic	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Massimo Bellavista	COPA COGECA	Membre
Noémie Jegou	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Panos Manias	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Pierre Commère	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Membre
Pim Visser	VisNed	Membre





Market Advisory Council

Représentant	Organisation	Rôle
Quentin Marchais	ClientEarth	Membre
Roberto Carlos Alonso	ANFACO-CECOPESCA	Membre
Rosalie Tukker	Europêche	Membre
Sean O'Donoghue	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Yobana Bermúdez	CONXEMAR	Membre
Zarah Bellefroid	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre

Draft

